

DELIBERATION

125 (1.4)

Le 20 décembre 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 décembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON.

Procurations : Monsieur VOCANSON à Madame FABRE, Monsieur MAGALHAES à Monsieur CHAPOT, Madame KHEBRARA à Madame MONTAGNON, Monsieur KARA à Monsieur MONTEUX.

Absents : Madame COLOMBO, Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Convention pour le tri la collecte et la valorisation des déchets alimentaires au sein des restaurants scolaires avec Compost'Ond

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 2010 - dite loi Grenelle 2 - impose depuis le 1^{er} janvier 2012 aux gros producteurs de déchets organiques ou alimentaires de mettre en place un tri et une valorisation de ces déchets. La loi concernait initialement les secteurs produisant 120 tonnes par an de biodéchets, seuil qui a été progressivement abaissé ces cinq dernières années pour élargir l'obligation.

Il indique que la Ville de d'Andrézieux-Bouthéon sert près de 70 000 repas chaque année dans ses restaurants scolaires. Dans le cadre de ses actions visant à promouvoir une ville éco-responsable, elle a souhaité engager une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et de réduction des déchets produits dans ses restaurants scolaires dans la mesure où les déchets sont triés sur ces restaurants scolaires et qu'ils concentrent les plus gros effectifs.

Monsieur le Maire annonce qu'en complément des différentes actions menées, il apparaît que la société coopérative d'intérêt collectif Compost'Ond, basée au Chambon-Feugerolles, organise la collecte, le tri, le transport et le traitement des déchets de nombreuses collectivités et entreprises du territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20211221-2021-125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

Affichage : 21/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

125 (1.4)

Il explique que le service proposé par Compost'Ond prévoit la location de matériel pour le tri et la collecte (sacs compostables, bacs, seaux...), l'information des agents avant le lancement du tri, une animation au sein des cantines pour expliquer aux enfants les modalités du tri, la collecte des déchets.

Conformément à l'article 5 de la convention, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon doit adhérer à Compost'Ond à hauteur de 1.000,00 €, correspondant à 100 parts du capital de la SCIC.

Il ajoute que la grille tarifaire est annexée à la convention. Les tarifs mentionnés sont des maxima pour la durée de la convention. Ils sont susceptibles de baisser en fonction des prix pratiqués par les fournisseurs. Ils concernent les consommables, la location et le nettoyage du matériel, la collecte des déchets, leur compostage.

Monsieur le Maire précise que l'estimation du coût annuel est de 4 371 € pour une collecte hebdomadaire. Ce coût sera ajusté en fonction du matériel réellement loué et du poids des déchets collectés.

La convention est conclue pour une période initiale allant du 2 janvier 2022 au 31 décembre 2022. Elle pourra être reconduite tacitement pour deux années supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention à conclure avec Compost'Ond relative au tri, à la collecte et à la valorisation des déchets alimentaires dans les restaurants scolaires,
- **APPROUVE** que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon entre au capital de la Société Coopérative Compost'Ond à hauteur de 1.000,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 décembre 2021

Le Maire,
François DRIOL

